

TRIBUNE

Belgique-
Belgie
PP-PB
B386

Bureau de dépôt
CHARLEROI X

P402047

cgsp

CHEMINOTS



Membre de l'Union
des Editeurs de la
Presse Périodique

MENSUEL - 63e ANNEE - N° 7 - 27 AOUT 2007

Editeur responsable : F. WEGIMONT Place Fontainas 9/11 - 1000 Bruxelles
En cas de non distribution, prière de bien vouloir renvoyer à l'adresse ci-dessus.



Sale temps pour les travailleurs

Mais où est donc passé le social ?

Page 3 :

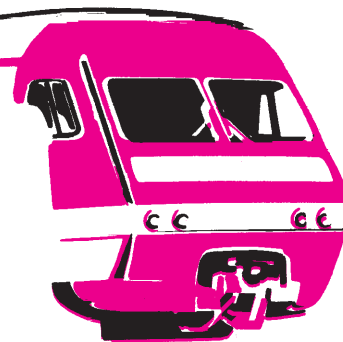
Dans grève,
il y a rêve...

Page 5 :

Ils nous ont
"enfin" compris

Page 9 :

Pas bon,
l'orange bleue!



PAS BON, L'ORANGE BLEUE !

Pour la plupart d'entre nous, c'est déjà fini, c'est tout !

Exit la période estivale de congés, il faut reprendre le collier, recouvrer ses bonnes vieilles habitudes, le train-train de la vie quotidienne, le boulot avec son lot de tracas, de contraintes...

Parfois, on se surprendra à rêver, un court instant, aux merveilleuses images de vacances qui défilent encore subrepticement sous nos yeux. Tantôt, ce sera le film d'un moment de bonheur intense qui envahira nos songes mais du passé, fut-il récent, il faut faire table rase, c'est fini les vacances et bien fini.

Il y a aussi les collègues, les chefs, les subordonnés qu'on retrouve souvent avec beaucoup de plaisir, parfois, hélas, avec moins d'entrain mais cela, aussi, fait partie des aléas de la vie d'un travailleur... Si certains nous apparaîtront bronzés comme des dieux grecs, c'est qu'ils ont eu l'opportunité de s'évader pour se reposer sous d'autres cieux bien plus cléments que les nôtres car, il faut bien le dire, chez nous l'été fut pour le moins pourri et rares ont été les occasions de se détendre en ronronnant sous les effets bienfaisants des rayons ardents de notre bon vieil astre solaire.

Pourri, le mot n'est pas trop fort, il est simplement juste !

Et, comme pour nous le prouver, dame nature, rarement trompeuse, nous en a fourni la meilleure des preuves au travers du cycle de maturation de ses fruits, des agrumes, des oranges en particulier.

En effet, depuis le 10 juin, date des élections fédérales, il est tenté de

faire atteindre la maturité à un fruit exceptionnel : l'orange bleue, œuvre de manipulations génético-politiques exercées par de dangereux alchimistes dans le célèbre laboratoire de Val-Duchesse.

Au grand dam des protagonistes, le fruit obtenu, pour l'heure, recèle bien plus de pépins que de pulpe et il ne semble pas que ce soit demain qu'on pourra s'en délecter même si, d'ores et déjà, tous les doutes sont permis quant à la saveur de ce produit de synthèse.

Evidemment, laisser notre petit royaume en affaires courantes pendant des mois n'est certes pas la meilleure des situations mais les épreuves successives établies par le désormais ex-formateur en vue de la constitution de l'orange bleue contenaient des germes pour le moins pathogènes pour les travailleurs et, singulièrement, pour les cheminots :

- ▶ si la Belgique a pour devise nationale : "L'union fait la force", les artisans (nordistes) de l'orange bleue s'en sont moqués comme de colin-tampon du haut de leurs listes de revendications institutionnelles en plusieurs dizaines de points, faisant ainsi fi de l'intérêt général de la population,
- ▶ pour le citoyen, l'aboutissement de ces demandes signifierait tout simplement la mise en chantier d'une nouvelle Belgique tout à fait duale, l'Etat fédéral étant phagocyté par une nouvelle distribution de compétences communautaires ou régionales (allocations familiales, enfance, santé, justice, code de la route, nationalité...),
- ▶ en ce qui concerne les travailleurs, en général, on se dirigerait

tout droit vers la scission du droit social (emploi, outplacement, activation du chômage, conventions collectives du travail...),

- ▶ et pour les cheminots, le glas de l'unicité du groupe SNCB serait en train de sonner puisqu'il était question de :
 - donner plus de responsabilités aux régions,
 - permettre à celles-ci de conclure des contrats de gestion avec chacune des 3 sociétés du groupe ferroviaire,
 - financer des projets régionaux hors clef de répartition 60/40
 - confier aux sociétés régionales de transport l'organisation d'un "light-train" tant sur les voies hors service que sur les voies en exploitation...

Bref, toutes les conditions étaient réunies pour instaurer un authentique chemin de fer à deux vitesses en fonction des possibilités pécuniaires de chacun et de rayer ainsi d'un trait la notion de service public universel et également accessible pour chaque citoyen. En caricaturant à peine, si le nord pourrait se doter d'un réseau performant à très grande vitesse, la Wallonie, vu son impécuniosité notoire, serait, pour sa part, le siège de l'avènement d'un transwallonia omnibus, sorte de petit tortillard local à vocation purement touristique !

Enfin, il faut ajouter à cette liste, loin d'être exhaustive, cette nouvelle mauvaise idée qui consisterait à intégrer les actions détenues par l'Etat dans les entreprises publiques (donc aussi de la SNCB) dans une société de participation sous tutelle du Ministre des finances, échappant ainsi à tout contrôle paritaire sectoriel et, partant, ouvertes aux opérations budgétaires et spéculatives les plus tordues (le passé nous a prouvé, à souhait, la fertilité de l'imagination

de nos grands argentiers en ce domaine).

Je ne m'étendrai pas plus avant sur d'autres sujets évoqués tels que le service minimum, l'organisation d'élections sociales... au risque de décourager ceux qui reprennent, aujourd'hui, le travail avec déjà une certaine dose d'amertume.

Heureusement, à quelque chose malheur est bon, puisque, dans ce contexte difficile et délicat, le secteur "cheminots" de la CGSP s'est montré uni au travers de réactions publiques en rappelant la totale opposition, tant de l'aile flamande que de la partie francophone, à quelque régionalisation du rail que ce soit.

Morceler le réseau d'un pays de la taille d'un mouchoir de poche n'a, économiquement, aucun sens et stratégiquement serait une erreur monumentale à l'heure où des rapaces, venus des quatre points cardinaux, tournent au-dessus de notre toile ferroviaire et attendent avec impatience les signes d'un moment de faiblesse pour fondre sur leur proie et dépecer tout ce qui est juteux dans le rail belge.

En conclusion, et pour faire bref : comme notre climat estival pourri, pourri aussi le concept d'orange bleue !

Et, à y regarder de plus près, au microscope, on constate que lorsqu'une orange devient bleue, c'est qu'elle est atteinte d'une maladie cryptogamique, une moisissure, un champignon disposé en forme de pinceau : le penicillium. C'est d'ailleurs par la découverte de celui-ci, et, partant, de la pénicilline, antibiotique puissant à large spectre que fut rendu célèbre Sir Alexander Fleming début du XX^e siècle.

Puisse le puissant bactéricide, un jour combattre d'autres parasites que les seuls micro-organismes, et s'attaquer ainsi aux ennemis des travailleurs même de grande taille !

Allez, bonne rentrée quand même !

Gérard GELMINI
Président

• Bref condensé •

SOUS-COMMISSION PARITAIRE 4 JUILLET 2007

Fixation de spécialités attachées aux grades du personnel de mouvement

Comme convenu paritairement trois spécialités (Cargo, Infrabel et Voyageurs) sont rattachées aux grades des "képis rouges".

Ce document fixe au 501 les attributions respectives, et les modes de dévolution des emplois (par voie de changement de spécialité sur demande, par changement de grade sur demande, par épreuve - passerelle d'accès et par épreuve de recrutement).

Les attributions ont été réadaptées par rapport au texte précédent, en ce sens que certaines tâches ne sont plus renseignées comme confiées à tous en permanence.

A signaler les accès sur demande ouverts aux commis aux écritures pour sous-chef de gare adjoint spécialités Cargo et Voyageurs. De même, mais pour sous-chef de gare Voyageurs à leur demande aux agents d'accueil et aux rédacteurs des recettes.

Tandis que pour la passerelle spéciale vers sous-chef de gare Cargo et Voyageurs, il sera prévu un classement prioritaire pour les chefs de factage.

PERSONNEL DU MOUVEMENT

Demande de mutation et changement de spécialité.

Dans la foulée de la refonte des grades Mouvement selon les trois spécialités, et tenant compte des dates différentes de mise en œuvre, il était indispensable de coordonner la procédure des demandes de changement de siège de travail ou de spécialité.

Il est décidé que jusqu'au 15 janvier 2008, les dispositions et les P39 introduits selon les règles d'aujourd'hui seront pris en compte en vue du comblement de tous les postes vacants.

A partir de cette date, les postes du cadre des grades avec spécialités seront portés à la connaissance du personnel qui pourra introduire alors des nouveaux P39 et des P24 (qui auront une validité identique dans le temps).

Il a aussi été décidé que les P24 introduits entre le 15/01/2008 et le 31/12/2010 par un "képi rouge", seront classés au même titre que les P39 pour la réalisation du premier changement de spécialité.

• **Bref condensé** •**SOUS-COMMISSION PARITAIRE DU 4 JUILLET 2007****TRANSFERT DU PERSONNEL****I-RESEAU vers B- VOYAGEURS**

Au fil du temps qui passe les règles de transfert ont été approfondies. Elles collent plus à la réalité du terrain qui est par nature plus complexe que la théorie.

Mais au-delà des conditions de transfert des activités et des agents, ainsi que des conditions d'utilisation dans les nouveaux sièges de travail, c'est la problématique "New Passengers" qui continue à perturber le climat.

A l'intérieur de cette réorganisation de strict transfert, la direction Voyageurs s'obstine à vouloir y nicher une "restructuration" avec des suppressions d'activités et de prestations, particulièrement dans la vente...

Ceci met évidemment à mal la notion d'un transfert "one to one". Nous avons donc réclamé l'application sans bavure de ce concept. L'affaire est déjà suffisamment dure à assimiler par tout le personnel concerné (1500 agents) que pour en rajouter.

Sur cette base-là, la discussion a pu porter sur des garanties précises liées aux lieux de travail et aux compensations en cas d'allongement du temps de parcours.

EN BREF

- ▶ Le maintien dans l'environnement du travail est consacré. Chaque agent recevra une affectation dans un siège de travail et sur un lieu de travail donné.
- ▶ Si pour des raisons de service, ses prestations ont lieu sur un autre lieu de travail éloigné d'au moins 5 Kms, une indemnité de 4,00 € par prestation (à 100%) sera octroyée pour autant qu'il y ait allongement du temps de parcours via les gares de desserte.

Date d'application du transfert : 1^{er} novembre 2007.

Certaines précisions restent à apporter, par exemple en termes d'ancienneté.

Nouvelles GRI-R à INFRABEL

La mise en place de cette nouvelle structure limitée dorénavant à la pure gestion du trafic s'accompagne d'une révision générale des avis relatifs à la mise en place des services d'exécution en régions et en zones (1996-97).

Ici aussi est introduit le principe des "lieux de travail" dont le nombre ne change pas.

Les conditions d'utilisation du personnel au sein d'un même siège de travail et en rapport avec ces lieux de travail sont définies de la même façon que pour Voyageurs. Cfr. in fine ci-dessus.

Rappelons qu'il s'agit d'une réduction de 19 à 13 gares-régions, qui concerne avant tout le personnel du service général et des bureaux mouvement.

Date d'application : 1^{er} janvier 2008

▶▶ INFRA ◀◀**Restructuration en CLI et en antennes**

En séance est remis un tableau qui reprend l'état des lieux en mai 2005 et les prévisions jusqu'en 2011, avec ou sans changement de siège de travail pour les agents de la voie, ECFM, signalisation, caténares et logistique.

Ces prévisions renseignent donc sur les futurs transferts - partiels ou complets avec suppressions.

A côté des renseignements à en tirer, il y a bien sûr l'actualisation du 57HR/2004 à finaliser.

Or, plusieurs évaluations préalables ont été demandées par la CGSP-Cheminots avant d'en arriver là.

Exemples :

- ▶ L'évaluation de la répartition de l'enveloppe des 400.000€ (six mois 2006) pour les rangs 7,8,9 : selon m.P. DUVIER responsable Infra la somme de 350.000€ a été dépensée
- ▶ L'évaluation du volontariat et du volume des travaux de week-ends et jours fériés : le responsable nous informe que sur 3 mois cela représente environ 100.000 heures de travail. Quant aux volontaires ils représentent 53% des présents, pour 33% de non-volontaires (14% non communiqués).

Nous avons posé d'autres questions qui méritent aussi analyse et solution : quelle est la situation cadre/effectif au 1^{er} juin 2007 et que deviennent les P42 introduits pour les déplacements par véhicule personnel ?... Retour au débat au début septembre.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE DU 4 JUILLET 2007



Création des grades A B-CARGO

Plusieurs problèmes de mise au point restaient à traiter après l'accord passé quelques semaines avant et qui entre en application au 1^{er}/04/2007. Voir en pages 15 et 16 la publication des nouveaux postes définitifs.

Citons d'abord la définition des catégories de visite et la mise en œuvre des registres des 4 niveaux de certification pour cette fonction de sécurité. Celle-ci sera répartie selon le principe que les visites techniques seront confiées par priorité aux visiteurs de matériel, chaque fois que cela est localement possible.

Soit lorsqu'un visiteur n'est pas disponible, un opérateur Cargo certifié en sera chargé. Moyennant l'octroi d'une allocation de visite Cargo.

Citons aussi le timing indispensable avant de passer à la phase "opérateur de conduite". Les formations bien sûr doivent être menées

à bien, mais aussi une évaluation sérieuse en CPTT qui pourrait se tenir en novembre. Avec à l'ordre du jour : l'analyse des risques complète, l'état des lieux pour les 35 Kms et les exceptions éventuelles au régime des 3x8. Une évaluation centrale à la S/CP est aussi prévue avant le passage concret dans ce grade.

Signalons encore, qu'à notre demande, toute la clarification a été faite concernant la notion d'ancienneté de grade relative aux 12 ans de grade fixés pour l'obtention des échelles 745 (opérateurs Cargo) et 640 (opérateurs conduite Cargo).

Il sera bien précisé que ces agents issus des métiers Cargo verront leur

ancienneté de grade antérieure validée, par mesure transitoire, pour les nouvelles échelles barémiques.

De même, dans le texte les termes "grade inférieur" ne leur seront pas applicables. Ainsi l'esprit de l'accord est bien contenu dans la lettre.

Quant au bénéfice de l'allocation pour l'exercice de fonctions supérieures, trois précisions ont été données :

...

1^{er} le barème de référence changera à partir du 1^{er} avril 2007 (sauf pour les administratifs purs) pour les ex-coordonateurs fret et les ex-responsables de secteur,

...

2^e l'allocation Cargo est, dans ce cas de fonctions supérieures, neutralisée comme pour les cas de promotions prévus.

...

3^e le diviseur horaire sera revu de manière à établir un forfait équivalent à 1500 heures.

Dernière précision : les stages/essais encore en cours aboutiront sans que l'agent subisse le moindre préjudice de carrière. Et un document d'information confirme l'engagement ferme de la SNCB Holding de réformer complètement les épreuves de sélection.

Allocation pour connaissance fonctionnelle de la 2^e langue pour le personnel de conduite

Une dernière proposition est faite sur notre insistance par la Direction HR pour tout le personnel de conduite concerné (Trains, Cargo et Infra) : 30€ mensuel à 100% applicable à partir du 1/10/2006.

• **Bref condensé** •**SOUS-COMMISSION PARITAIRE DU 4 JUILLET 2007**• **DIVERS** • **DIVERS** • **DIVERS** • **DIVERS** • **DIVERS** • **DIVERS** • **DIVERS** • **DIVERS** •

••• **Des propositions** sont déposées par HR 141 visant à régler les difficultés d'inscriptions aux épreuves de recrutement permanent et non permanent. Ainsi que la diffusion des avis et infos via IntraWeb,

••• **Une épreuve** interne d'aide-cuisinier va être annoncée. Les agents utilisés dans une cantine auront une priorité de classement,

••• **De même**, auront lieu une épreuve fermée pour assistant(e) social(e) et une épreuve spéciale unique donnant accès au grade statutaire de programmeur.

• **DIVERS** • **DIVERS** • **DIVERS** • **DIVERS** • **DIVERS** •CI. BOSSICART, *Secrétaire Général*

Epreuves uniques spéciales fermées à organiser prochainement

La SNCB Holding organisera prochainement des épreuves uniques spéciales fermées donnant accès aux emplois statutaires mentionnés au tableau :

Epreuves pour la dévolution des emplois mentionnés ci-dessous	Langue de l'épreuve	Observation
• Technicien électromécanicien	Français ou Néerlandais	(1)
• Technicien principal électromécanicien	Français ou Néerlandais	(1)
• Secrétaire Commercial(e)	Français ou Néerlandais	(1)
• Secrétaire Comptable	Français ou Néerlandais	(1)
• Agent d'accueil	Français ou Néerlandais	(1)

1) Chaque candidat fait sa demande de participation par P245 et il y joint une copie de son diplôme.

Ces épreuves sont organisées par la Commission centrale d'exams conformément aux dispositions réglementaires, aux dispositions des avis 36P de 1962 et 20PS de 1995 ainsi qu'aux conditions particulières figurant à l'avis 101 H-HR du 6 août 2007.

Modalités d'inscription

La date de clôture des inscriptions à ces épreuves est fixée au 14 septembre 2007. Aucun droit d'inscription n'est exigé.

REMARQUE IMPORTANTE

Ces épreuves dites "spéciales uniques et fermées" sont destinées à permettre aux agents temporaires ou contractuels d'accéder à un grade statutaire.

MATERNITÉ :**LE CEPAG -
IW FG TB**

Le CEPAG - IW FG TB a tenu à BEEZ-SUR-MEUSE un colloque très intéressant intitulé **"SANTÉ AU TRAVAIL ET MATERNITÉ : copie à revoir !"**

La TRIBUNE-CHEMINOTS reprend ici un extrait du chapitre V **PROSPECTIVE** de la Brochure d'Anne TRICOT responsable du Centre d'éducation populaire :

L'avenir de notre société, ses enfants, leur naissance - et donc la grossesse et la protection de la maternité - concernent tout le monde, hommes et femmes de tous âges.

Une évaluation de l'ensemble des mesures de protection de la maternité (protection au travail, congé de maternité, congé d'allaitement...) s'avère indispensable, sachant que :

- ▶ Le taux d'emploi des femmes continue à augmenter,
- ▶ La grossesse n'est pas une maladie et le maintien au travail ne devrait normalement poser aucun problème particulier pour la majorité des travailleuses enceintes, à condition de veiller au respect du "bien-être" au travail,
- ▶ Le "congé" de maternité est une obligation légale,

C G S P C h e m i n o t s

CENTRE**LA SECTION DE BRAINE-LE-COMTE
ORGANISE****le samedi 22 septembre 2007****un concours de pêche au blanc
individuel en deux manches**

aux étangs du Plouy à BRAINE-LE-COMTE

P.A.F. : pêche / barbecue : 25 Euros • Barbecue seul : 8 Euros

Date limite d'inscription : 8 septembre 2007

Seul le paiement sur compte n° 000-3253310-27
(pêche / barbecue ou barbecue seul) **VAUT INSCRIPTION !**

INFOS

Jean-Pierre DESPIEGELER : 0496/38.92.09

Jean-Miche VISEE : 0496/03.94.13

- ▶ Les dispositions légales - y compris celles afférentes à la protection de la maternité ! - doivent respecter la non-discrimination.

NB

La liste des "maladies" reconnues comme engendrées par le travail et donnant lieu, le cas échéant, à une meilleure indemnisation, par le FMP dans le cadre de l'écartement du poste en période de grossesse, est discriminatoire parce que se réfère encore essentiellement aux métiers "masculins".

La protection de la maternité souffre des confusions et limites de deux logiques d'approche "par défaut", toutes deux inadéquates : la logique "maladie professionnelle" et la logique "maladie".

Une réforme est indispensable pour Assurer/financer la protection des travailleuses enceintes et allaitantes moyennant une reconnaissance de la grossesse et de la maternité sans confusion avec la "maladie"

En conclusion,

il est temps de se mettre à table pour réfléchir à assurer et financer spécifiquement les « congés » légaux (écartement et repos de maternité) liés à la maternité dans le cadre d'une branche d'assurance sociale spécifique, en y rassemblant notamment l'ensemble des différents moyens déjà affectés à cet effet (FMP + INAMI).

Cela permettrait :

- De lever enfin la confusion entre la grossesse et maladie,
- De garantir l'égalité de traitement des travailleuses enceintes/allaitantes,
- De contribuer à promouvoir l'égalité des genres dans l'emploi.

B-CARGO**PUBLICATION DE NOUVEAUX POSTES DEFINITIFS**

Il vient d'être créé aux sièges de travail ci-après des postes d'un grade qui n'y était pas prévu jusqu'ici dans les cadres :

Bureau gérant	Siège de travail	Grade	Régime linguist.	Date de création	Date d'application
H-HR 212	B-MD-MARCHAND/BX services centraux	s/chef sect. tech. Instruct.-traction	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-MARCHAND./BX services centraux	s/chef gare cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-MARCHAND/BX services centraux	Chef de gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-MARCHAND/BX services centraux	1er chef gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-MARCHAND.BALE	s/chef gare cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-MARCHANDISES BRUXELLES-MIDI	s/chef gare adjoint cargo	Bilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-MARCHANDISES BRUXELLES-MIDI	s/chef gare cargo	Bilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-MARCHANDISES BRUXELLES-MIDI	Chef de gare adj. cargo	Bilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-MARCHANDISES BRUXELLES-MIDI	1 ^{er} chef de gare adjoint cargo	Bilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-MARCHANDISES KINKEMPOIS	1 ^{er} chef de gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC BRUXELLES CARGO/SCHAERBEEK	s/chef sect. Tech. Organes mécaniques	Bilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC BRUXELLES CARGO/SCHAERBEEK	Chef de bureau	Bilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC BRUXELLES CARGO/SCHAERBEEK	s/chef de bureau	Bilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC BRUXELLES CARGO/SCHAERBEEK	Chef gare adjt cargo	Bilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC BRUXELLES CARGO/SCHAERBEEK	1 ^{er} chef gare adjt. cargo	Bilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC LIEGE CARGO/KINKEMPOIS	s/chef sec. Tech. Instruct. traction	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC LIEGE CARGO/KINKEMPOIS	s/chef sec. Tech. Organes mécaniques	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC LIEGE CARGO/KINKEMPOIS	chef sec. Tech. Instruct. traction	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC LIEGE CARGO/KINKEMPOIS	Chef de bureau	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC LIEGE CARGO/KINKEMPOIS	s/chef de bureau	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC LIEGE CARGO/KINKEMPOIS	Chef de gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC LIEGE CARGO/KINKEMPOIS	1 ^{er} chef de gare adjo int cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC LIEGE CARGO/KINKEMPOIS	Chef de gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC LIEGE CARGO PLATE-FORME MONTZEN	Chef de gare adjoint Cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC LIEGE CARGO PLATE-FORME RONET	s/chef sect. Tech. Organes mécaniques	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC LIEGE CARGO PLATE-FORME RONET	Chef de gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC LIEGE CARGO PLATE-FORME RONET	1 ^{er} chef de gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC LIEGE CARGO PLATE-FORME STOCKEM	Chef de gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO/MONCEAU	s/chef sect. Tech. Organes mécaniques	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO/MONCEAU	Chef sec. Tech. Instruct. traction	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO/MONCEAU	Chef de bureau	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO/MONCEAU	s/chef de bureau	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO/MONCEAU	Chef de gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO/MONCEAU	1 ^{er} chef de gare adjoint int cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC CHARLEROI PLATE-FORME/CHATELET	Chef de gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC CHARLEROI PLATE-FORME/CHATELET	1 ^{er} chef de gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC CHARLEROI PLATE-FORME/LA LOUVIERE INDUS.	Chef de gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
H-HR 212	B-MD-RCC CHARLEROI PLATE-FORME/ST GHISLAIN	Chef de gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR BRUX.	B-MD-RCC BRUXELLES CARGO SCHAERBEEK	s/chef gare adjoint cargo	Bilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR BRUX.	B-MD-RCC BRUXELLES CARGO SCHAERBEEK	s/chef gare cargo	Bilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR BRUX.	B-MD-RCC BRUXELLES CARGO SCHAERBEEK	Opérateur cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR BRUX.	B-MD-RCC BRUXELLES CARGO SCHAERBEEK	Responsable équipe cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR BRUX.	B-MD-RCC BRUXELLES CARGO SCHAERBEEK(CR)	Opérateur cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR BRUX.	B-MD-RCC BRUXELLES CARGO/FOREST	s/chef gare adjoint cargo	Bilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR BRUX.	B-MD-RCC BRUXELLES CARGO/FOREST	s/chef gare cargo	Bilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR BRUX.	B-MD-RCC BRUXELLES CARGO/FOREST	Opérateur cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR BRUX.	B-MD-RCC BRUXELLES CARGO/FOREST	Responsable équipe cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR NAMUR	B-MD-RCC LIEGE CARGO/KINKEMPOIS	s/chef gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR NAMUR	B-MD-RCC LIEGE CARGO/KINKEMPOIS	s/chef gare cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR NAMUR	B-MD-RCC LIEGE CARGO/KINKEMPOIS	Opérateur cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR NAMUR	B-MD-RCC LIEGE CARGO/KINKEMPOIS	Responsable d'équipe cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR NAMUR	B-MD-RCC LIEGE CARGO/KINKEMPOI (CR)	s/chef gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR NAMUR	B-MD-RCC LIEGE CARGO/KINKEMPOIS(CR)	Opérateur cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR NAMUR	B-MD-RCC LIEGE CARGO/BRESSOUX)	Opérateur cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007

HR NAMUR	B-MD-RCC LIEGE CARGO PLATE-FORME MONTZEN	s/chef gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR NAMUR	B-MD-RCC LIEGE CARGO PLATE-FORME MONTZEN	s/chef gare cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR NAMUR	B-MD-RCC LIEGE CARGO PLATE-FORME MONTZEN	Opérateur cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR NAMUR	B-MD-RCC LIEGE CARGO PLATE-FORME MONTZEN	Responsable d'équipe cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR NAMUR	B-MD-RCC LIEGE CARGO PLATE-FORME MONTZEN AIX LA CHAPELLE OUEST	Opérateur Cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR NAMUR	B-MD-RCC LIEGE CARGO PLATE-FORME RONET	s/chef gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR NAMUR	B-MD-RCC LIEGE CARGO PLATE-FORME RONET	s/chef de gare cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR NAMUR	B-MD-RCC LIEGE CARGO PLATE-FORME RONET	Opérateur Cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR NAMUR	B-MD-RCC LIEGE CARGO PLATE-FORME STOCKEM	s/chef gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR NAMUR	B-MD-RCC LIEGE CARGO PLATE-FORME STOCKEM B-MD-RCC LIEGE CARGO PLATE-FORME STOCKEM B-MD-RCC LIEGE CARGO PLATE-FORME STOCKEM (CR)	s/chef de gare cargo Opérateur cargo Opérateur cargo	Unilingue Unilingue Unilingue	01/08/2007 01/08/2007 01/08/2007	01/04/2007 01/04/2007 01/04/2007
HR NAMUR	B-MD-RCC LIEGE CARGO PLATE-FORME STOCKEM/ ATHUS	s/chef gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR NAMUR	B-MD-RCC LIEGE CARGO PLATE-FORME STOCKEM/ ATHUS	s/chef de gare cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR NAMUR	B-MD-RCC LIEGE CARGO PLATE-FORME STOCKEM/ ATHUS	Opérateur Cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR NAMUR	B-MD-RCC LIEGE CARGO PLATE-FORME STOCKEM/ JEMELLE	Opérateur Cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR NAMUR	B-MD-RCC LIEGE CARGO PLATE-FORME STOCKEM/ JEMELLE	Responsable d'équipe cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO/MONCEAU	s/chef gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO/MONCEAU	s/chef gare cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO/MONCEAU	Opérateur cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO/MONCEAU	Responsable d'équipe cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO/MONCEAU (CR)	s/chef de adjoint gare cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO/MONCEAU (CR)	Opérateur Cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO/MARCINELLE	s/chef gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO/MARCINELLE	s/chef gare cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO/MARCINELLE	Opérateur Cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME CHATELET	s/chef gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME CHATELET	opérateur cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME CHATELET	Responsable d'équipe cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME LA LOUV. INDUSTRIELLE	s/chef gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME LA LOUV. INDUSTRIELLE	s/chef de gare cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME LA LOUV. INDUSTRIELLE	Opérateur Cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME LA LOUV. INDUSTRIELLE	Responsable d'équipe cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME LA LOUV. INDUSTRIELLE (CR)	s/chef gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME LA LOUV.Industr. (CR)	Opérateur Cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME LA LOUV.Industr/FELUY	s/chef gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME LA LOUV.Industr/FELUY	s/chef de gare cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME LA LOUV.INDUSTRIELLE/FELUY	Opérateur Cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME LA LOUV.INDUSTRIELLE/CLABECQ QUENAST	s/chef gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME LA LOUV.INDUSTRIELLE/CLABECQ QUENAST	s/chef de gare cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME LA LOUV.INDUSTRIELLE/CLABECQ QUENAST	Opérateur Cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME LA LOUV.INDUSTRIELLE/CLABECQ QUENAST	Responsable d'équipe cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME ST GHILSAIN	s/chef gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME ST GHILSAIN	s/chef de gare cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME ST GHILSAIN	Opérateur Cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME ST GHILSAIN	Responsable d'équipe cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME ST GHILSAIN (CR)	s/chef gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME ST GHILSAIN (CR)	Opérateur Cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME ST GHILSAIN LESSINES	s/chef gare adjoint cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME ST GHILSAIN LESSINES	s/chef de gare cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME ST GHILSAIN LESSINES	Opérateur Cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007
HR MONS	B-MD-RCC CHARLEROI CARGO PLATE-FORME ST GHILSAIN MOUSCRON	Opérateur Cargo	Unilingue	01/08/2007	01/04/2007